



Information importante sur le Jeudi 07 juillet

publié le 06/07/2022

Chers parents,

Une information circule comme quoi les parents qui ne mettraient pas leur enfant à l'école le jeudi 07 juillet seraient passibles d'une amende. Cela est **totalemment FAUX** dans la mesure où :

- ▶ La journée du 07 juillet a été votée en conseil d'administration.
- ▶ Les cours ne seront pas assurés.
- ▶ La cantine a été déduite de la dernière facture.

Cependant les enfants qui se présenteront au collège seront accueillis mais sans occupation particulière. Ils devront obligatoirement avoir un pique-nique.

Je vous remercie de votre compréhension.

GACHIGNARD Bruno,
Principal



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.